Pinch'actuel

Journal de l'AIP **No 60**

Association des Intérêts de Pinchat octobre 2021

Ont collaboré à ce numéro : Jean-Eudes Gautrot, Joël Jousson, Nicholas Buchel, Christine Brawand Schmidt, Anne-Marie Calza , Pierre Egger, Mireille et Michael Wagner, Aline Tagliabue.

Rédacteur : Stefano Moioli

Le billet du Président

Référendum communal à Veyrier

Le Conseil municipal de Veyrier a donné un préavis favorable le 13 avril 2021 au plan loclisé de quartier (PLQ) des Cirses dans le périmètre des Grands Esserts. Un comité référendaire, dont j'ai pris la présidence, s'est formé pour s'opposer à cette décision. En trois semaines nous avons obtenu 1600 signatures soit le double de ce qui est nécessaire. Les Veyrites voteront le 28 novembre 2021.

En 2012, l'Etat et la commune ont signé un accord définissant un cahier des charges pour l'urbanisation des Grands Esserts. L'ouverture des premiers chantiers était notamment conditionnée à la mise en œuvre de mesures concrètes de mobilité pour désengorger le réseau routier de la commune.

A ce jour il n'existe aucune mesure d'envergure, pas de P+R, pas d'aménagement du Rondeau, pas de gare Ceva à la Frontenette. Pire, la liaison L1/L2 qui devait détourner le trafic frontalier a été abandonnée par le Grand Conseil. Il est prévu qu'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) emprunte le chemin de Pinchat, parfaitement inadapté par son étroitesse et son aboutissement dans le goulot d'étranglement du Rondeau de Carouge. Ce bus aura pour conséquence de paralyser toute la mobilité dans le secteur de Pinchat.

L'article 1 de cet accord prévoit que «l'urbanisation du périmètre interviendra en deux phases. La première phase comportera 80'000 m2 de surface brute de plancher (SBP) à construire d'ici fin 2030. La seconde concernant le solde du périmètre sera envisagée post 2030 et aura pour objectif de porter à 120'000 m2 de SBP les constructions réalisées aux Grands Esserts». Si le PLQ des Cirses est adopté 127'000 m2 de SBP seront construites dès que possible. Le phasage est indispensable pour assurer une bonne intégration des habitants de ce nouveau quartier dans notre commune et préserver la qualité de vie de ceux qui y vivent déjà.

L'intervalle de temps entre la première et la deuxième phase permettra de constater l'impact du plus grand projet immobilier jamais réalisé sur notre commune et d'y apporter des corrections et des améliorations.

Le 28 novembre je vous encourage à voter NON au PLQ des Cirses.

Jean-Eudes Gautrot
Président de l'AIP

L'AIP vous présente les arguments pour et contre le référendum des Circes selon les associations :

PLQ des Cirses, un référendum inutile et contre-productif…

Ce que demande le référendum,
Le référendum demande l'annulation de la délibération du Conseil municipal du 13 avril 2021, laquelle a préavisé favorablement le PLQ des Circes afin de faire prétendument appliquer le phasage fixé dans l'accord de 2012. Il demande particulièrement que 400 des 800 logements prévus dans le PLQ des « Cirses » soient réalisés après 2030. A aucun moment l'Etat ou la Commune ont ordonné de faire 1200 logements d'un coup.

Ce que le référendum ne changera pas
Le référendum ne remet en aucun cas en cause la réalisation des Grands Esserts. Compte tenu de l'évolution du dossier, les travaux pourraient commencer dès qu'une des autorisations de construire délivrés entrera en force, vraisemblablement « Maison de Vessy », possiblement dès l'été 2023. Suivront le PLQ Ferme (120 logements pour la Fondation immobilière de la Ville de Veyrier - FIVV) et le PLQ Beaux-Champs (centre commercial, logements IEPA et une Maison de santé ou cabinet médical de groupe). De plus, pour respecter l'accord de 2012, il faut ce PLQ en force pour permettre la réalisation des 800 premiers logements.

De l'inutilité du référendum
Dans ces conditions, force est de constater que ce référendum n'a comme conséquence que d'apporter un nouveau retard dans l'achèvement du quartier des Grands Esserts et de repousser la mise en exploitation de l'école, sans apporter de plus-value, puisqu'au contraire la durée totale des travaux en sera augmentée.

Quelles seraient les conséquences principales d'un vote défavorable ?
Si la population devait rejeter la délibération du Conseil municipal, il conviendrait que celui-ci rende une nouvelle délibération demandant que les 400 derniers logements soient construits après 2030 et que l'école puisse être réalisée avant. Or toute mesure destinée à différer l'adoption du PLQ, puis les autorisations de construire, aura les conséquences suivantes :

1. Mise en péril de la réalisation dans les délais utiles de la nouvelle école prévue aux Grands Esserts, destinée à accueillir les enfants des nouveaux habitants mais également les enfants venant du plateau de Vessy. A Veyrier, sur 15 ans, période 2015-2030, ce ne sont pas moins de 1200 nouvelles villas qui seront créées. Cela aura pour corollaire de devoir créer des bâtiments provisoires pour les accueillir (containers). Sont-ce des conditions dignes pour l'éducation de nos enfants ?

2. Mise en péril de la création d'une nouvelle crèche dans les délais utiles. Actuellement 60 enfants sont en attente de placement sur la commune.

3. Augmentation des coûts à charge de la commune pour la réalisation des espaces publics extérieurs et des équipements communaux dû aux fractionnements du chantier

4. Augmentation de la durée des nuisances pour les habitants de la commune, particulièrement ceux qui habitent à proximité et ceux qui transitent par ce périmètre. En effet, ce report aura pour effet principal que les travaux reprendraient après un arrêt plus ou moins long, créant à nouveau des nuisances.

5. Diminution des rentrées fiscales pour la commune en repoussant l'arrivée des nouveaux habitants, dont de nombreux logements en loyers libres et en propriété par étage (PPE).

6. Risque que la création du centre commercial n'attire pas de grandes enseignes et ne soit qu'un centre fantôme comme il en existe quelques-uns sur le canton, le nombre d'habitants du quartier étant un incitatif prépondérant à leur décision.

7. Risque que les 120 logements attribués à la FIVV, destinés prioritairement aux Veyrites, ne voient leur construction démarrer qu'après 2030.

L'association «Pour un développement cohérent des Cirses» vous invite donc à suivre la position de la quasi-unanimité du Conseil municipal et à voter OUI à la question qui vous est soumise.

Pourquoi faut-il donc soutenir la délibération du Conseil municipal ?

- Une école pour nos enfants, accueillir nos enfants dans un environnement moderne et adapté aux besoins actuels.
- Une crèche pour la petite enfance, faciliter la vie des jeunes parents et l'équilibre de nos enfants en offrant une crèche proche et accessible.
- Un immeuble avec encadrement pour personnes âgées, IEPA, aujourd'hui ce sont nos parents, demain ça sera nous ! Il est de notre devoir de garantir notre avenir.
- Une esplanade pour la convivialité, retrouver le confort du voisinage et la volonté de partager.
- Une promenade des Cirses à découvrir, aux abords directs de la nature, le temps de flâner un instant.
- Des logements pour les familles, dédiés à nos communiés, des appartements accueillants, lumineux et réalisés avec les dernières technologies pour préserver l'environnement.
- Des logements en PPE, une accession à la propriété pour les Veyrites créant une nouvelle étape de la vie en totale adéquation avec l'ensemble des Cirses.
- Des coopératives d'habitation avec des projets collectifs, étudiées dans une approche impliquant les occupants, cette nouvelle forme de propriété, garantie d'une qualité de vie durable.
- Une centrale mobility, malgré la proximité de tous les services, une évasion solitaire ou en famille, doit pouvoir exister.
- Une réduction de la vitesse des véhicules, moins de bruit, moins de pollution et une sécurité renforcée pour les riverains.
- De la sécurité pour les piétons et vélos, un aménagement cohérent, étudié pour faciliter et distinguer les différents modes de déplacements.
- Des bus à haut niveau de service, BHNS, à toute heure, toute minute, à portée de chez vous.
- De nouvelles salles de sports, promouvoir de nouvelles activités et développer celles existantes, un nouveau confort pour une commune sportive.
- Des locaux de sociétés et un centre commercial pour vos achats de proximité; on vit à Veyrier, on consomme aussi à Veyrier.
- Une aula pour les concerts, conférences et projections, de nouveaux défis dans des locaux étudiés pour recevoir des spectateurs et des invités, sans déranger le voisinage.

Pour vous, pour vos enfants, pour vos parents, pour Veyrier nous vous recommendons de **voter oui** !

Joël Jousson
Association pour un développement cohérent des Cirses

L'AIP vous présente les arguments pour et contre le référendum des Circes selon les associations :

Pourquoi il faut voter NON au PLQ des Cirses

Position des associations de quartier

En 2012, lors de la signature de l'accord entre la Commune de Veyrier et l'État de Genève sur les Grands Esserts, les associations de quartier ont clairement indiqué qu'elles soutenaient le projet de construction de 800 logements, et optionnellement de 400 supplémentaires dans la mesure où 8 conditions, mentionnées dans le préavis communal favorable au déclassement de la zone, seraient respectées. Elles se sont mêmes engagées à ne pas faire recours contre les diverses autorisations nécessaires à la réalisation du projet. Elles ont tenu parole, contrairement à l'État qui n'a pas respecté les conditions suivantes :

- Depuis 9 ans, aucun des chantiers indispensables à l'amélioration du trafic dans la commune n'a été ouvert en vue de l'arrivée des 4'000 nouveaux habitants, soit une augmentation de 30% de la population de Veyrier, sans compter les habitants des nouvelles constructions en zone villa.
- L'Etat viole son engagement de procéder à une construction en deux étapes, la première devant englober les 800 logements situés des deux côtés de la route de Vessy, la seconde étape étant envisagée au besoin, après un délai de quatre ans dès la fin de la première étape, mais en tout cas après 2030, pour les 400 derniers logements. Ce délai de quatre années doit permettre une évaluation de la première étape, avant de commencer la seconde étape. Pour rappel, actuellement les trois premiers PLQ déposés et approuvés par la Commune prévoient déjà la construction de 400 logements et d'un centre commercial.
- Contrairement à ce qu'affirment les autorités communales, la construction en deux phases n'empêche pas la construction d'une nouvelle école. Il faut que cette nouvelle école fasse l'objet soit d'un PLQ distinct des logements, soit d'un PLQ qui prévoie l'école et uniquement 400 logements, et non pas 800 comme actuellement. La construction d'une école n'est pas concernée par le phasage urbanistique. Selon nous, c'est le promoteur, soit la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), avec l'accord de l'État et des autorités communales, qui ont lié à tort l'édification d'une école à un seul et unique PLQ comprenant 800 logements pour forcer l'acceptation de dudit PLQ.

Mobilité

L'accord date de 2012, et nous en sommes encore aux promesses et aux plans de l'Office cantonal des transports (OCT), sur des problèmes majeurs énoncés dès le début, donc depuis 9 ans. Rien n'empêchait d'entamer des réalisations comme par exemple : un P+R à la frontière, l'élargissement du chemin de Pinchat, le réaménagement du Rondeau de Carouge, une passerelle sur l'Arve au niveau de pont de Vessy pour la mobilité douce, le réaménagement du carrefour du Bout-du-Monde. Des trois axes qui partent des Grands Esserts pour aller en ville de Genève ou de Carouge aucun ne sera réaménagé, à notre avis, de manière efficace.

- **Le Pont de Vessy** est un ouvrage classé par le Service des monuments et des sites qui ne pourra jamais être élargi. L'État n'envisage pas de construire un second pont en parallèle, mais uniquement une passerelle pour la mobilité douce et de mettre des feux avant le pont pour donner la priorité aux bus. Sans un réaménagement du carrefour devant le Centre sportif du Bout-du-Monde, les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) seront pris dans le bouchon de ce carrefour.
- **La descente de la route de Veyrier** en direction du Service des automobiles ne sera pas élargie, car elle est en zone protégée des Rives de l'Arve. La protection est telle que même une piste cyclable ne pourra vraisemblablement pas être construite.
- **Le Chemin de Pinchat** ne pourra pas être élargi sur toute sa longueur et le réaménagement du Rondeau de Carouge dépend de la commune de Carouge, qui ne considère pas ce projet comme une priorité. Les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) seront pris dans les bouchons du Rondeau. Des feux pour leur accorder la priorité devraient avoir peu d'efficacité au vu de l'importance du trafic aux heures de pointe.
- Le refus par le Grand Conseil en 2019 de construire les nouvelles routes, dites L1 et L2, qui visaient à détourner le trafic transfrontalier des communes de Troinex et Veyrier notamment, aura pour

conséquence que le trafic frontalier à travers la commune de Veyrier persistera. A ce jour, aucune alternative n'a encore vu le jour.

- La densification actuelle de la zone villa de Veyrier, liée au changement de législation (environ trois logements sur une parcelle d'une seule ancienne villa), affecte évidemment tout le trafic communal. Or aucune nouvelle mesure n'est prise à ce jour.
- Le centre commercial à construire aux Grands Esserts va, lui aussi, entraîner un trafic supplémentaire en provenance des communes limitrophes.

- **En conclusion, les Veyrites demandent que la réalisation des travaux des Grands Esserts respecte l'accord de 2012, en pratiquant des phases distinctes, d'abord 800 logements puis 400 après 2030 et après un délai de quatre ans depuis la fin de la première étape pour assurer une mobilité optimale.**
- **Le phasage permettra de juger, après la première phase, si, comme le prétend l'État, les nouveaux logements aux Grands Esserts n'entrainent pas une augmentation du trafic. Dans le cas contraire, le projet pourra être corrigé dans la seconde phase. En construisant les 1'200 logements en une fois, il ne sera plus possible d'améliorer le projet ultérieurement.**

Financement

- En votant le PLQ des Cirses, en avril 2021, le Conseil municipal n'avait pas à disposition de plan financier qui indiquait les recettes dont disposerait la commune pour le financement des investissements et des charges communales induites. C'est seulement maintenant que la Commune a mandaté une entreprise pour procéder à de tels calculs financiers. Voter des engagements financiers sans connaître leur mode de financement relève d'une gestion très discutable qui n'augure rien de bon pour l'avenir de la commune.
- Après les versements du Fonds intercommunal et de diverses subventions en faveur de la commune, les coûts nets d'investissement et frais de fonctionnement ainsi que les surcoûts (voirie, police municipale, et tout le personnel communal supplémentaire) devront être assumés par les impôts de tous les habitants de Veyrier. De combien de centimes additionnels communaux nos impôts devront-ils augmenter ? La Commune ne le sait pas !
- La construction échelonnée pour cette seconde étape des Cirses est une mesure de bon sens qui doit être respectée, selon l'accord de 2012, pour éviter des dérapages financiers. La Commune de Veyrier n'a encore jamais géré un projet de cette importance.

Nicolas Buchel
pour les associations de quartier

Le Piano Créatif

Christine Brawand Schmidt est musicienne, pianiste et enseignante. Après vingt ans passés au centre ville, elle habite depuis quatre ans le plateau de Pinchat avec son mari architecte et ses deux fils devenus artistes 3D.

Bénéficiant d'une large formation musicale (Conservatoire de Musique et Université de Genève, Musik-Akademie de Bâle), elle propose des cours de piano tant pour les débutants que pour les pianistes confirmés, pour les enfants, les jeunes et les adultes. Elle s'est aussi formée auprès d'Apte-Autisme à Paris pour les enfants à besoins spécifiques.

Son enseignement artistique et l'apprentissage du piano en particulier se basent sur le plaisir de jouer et de se perfectionner à travers une pratique régulière du piano et un enseignement bien structuré.

Pour l'enfant débutant, les cours privés mêlent éveil musical, rythmique et pratique instrumentale permettant ainsi au futur musicien d'éveiller ses sens, de développer son écoute, sa concentration, sa motricité et sa créativité. Pour les élèves plus confirmés, le déchiffrage, l'improvisation, le perfectionnement technique et musical dans divers styles font partie de son enseignement.

Son offre musicale ne s'arrête pas aux cours de piano, elle propose aussi des cours de solfège, d'harmonie, d'histoire de la musique et d'accompagnement du chant au piano. Pour plus de détails, vous pouvez consulter son site: www.lepianocreatif.com.

Actuellement, elle se produit en duo de quatre-mains classique avec la pianiste Janice Wong et accompagne depuis des années la chanteuse Isabelle Roux dans un spectacle de cabaret coquin "Madame Arthur".

Parallèlement, elle s'est engagée en qualité de juge assesseur spécialiste de l'éducation au Tribunal des Mineurs; elle encadre aussi des étudiants musiciens dans leurs travaux de Master à la HEMU de Lausanne, car elle aime rester en contact avec la jeunesse et lui donner ce qu'elle a appris.

La musique et la pédagogie sont le cœur de sa vie !

Christine Brawand Schmidt remercie vivement l'équipe du Pinch'Actuel de lui avoir donné la parole.

Décharge de la place Verte, où en sommes nous ?

Tout commence en 2011, lorsqu'un propriétaire terrien met son champ à disposition pour implanter une décharge. A l'époque cette dernière devait accueillir 150'000 m3 de gravats non pollués. Face à cette aubaine inespérée, le canton s'en saisit, les offres spontanées étant rares sur Genève. L'état reviendra avec un projet démesuré de 500'000 m3 que la commune refuse en 2016.

Veyrier impose des limites à ce projet, demandant que la décharge soit limitée aux gravats de la commune, qu'il existe une limite de 100 m des habitations et qu'une pente maximale de 3° soit respectée sur les flancs de la décharge. Dans le dernier projet de la société Ruralis (partie prenante du projet) soumis à enquête publique en mai de cette année, aucun de ces critères n'est respecté.

Lors de la séance du 23 septembre 2021, nous avons été auditionnés par la commission d'aménagement du territoire et environnement de la municipalité de Veyrier, lors de laquelle nous avons repris onze points, qui aux yeux des pétitionnaires, rendent ce projet inacceptable, car trop délétère pour les habitants et la nature.

Ces onze points sont repris ci-dessous. Nous allons les détailler:

Cette décharge est-elle cantonale ou communale ? Adéquation du choix du site ? Quel sera véritablement le volume de la décharge ? Remise en cause de l'impact hydrologique ? Accroissement du risque d'accidents, lié à l'inadaptation des routes et à la saturation du trafic ? Quelle gestion des poussières et du chlorure de calcium dans un tel environnement ? Le bruit est déjà hors norme, comment le gérer dans le contexte d'habitations et d'école-crèche à proximité ? Le bénéfice agricole attendu en fin d'exploitation semble discutable. Le couloir faunique impacté par le projet est primordial et ne sera pas respecté. La durée de l'exploitation n'est pas définissable, sans réponse aux trois première questions. Quelles seront les responsabilités du Canton, de la Commune et de l'exploitant en cas de nos respect des normes imposées et d'accident aux personnes ou à la propriété ?

Décharge cantonale ou municipale ?
Tout laisse croire, avec les éléments en nos mains, qu'elle ne sera pas municipale. Ce qui rend obsolète l'arguments des trajets courts empruntés par les camions.

Adéquation du site :
Le GESDEC* a répertorié 16 sites, susceptibles d'accueillir une décharge de gravats de type A (non pollués). On voit aisément sur l'image ci-contre que la Place Verte est la plus mal située en terme d'environnement puisqu'elle est entièrement cernée d'habitations.

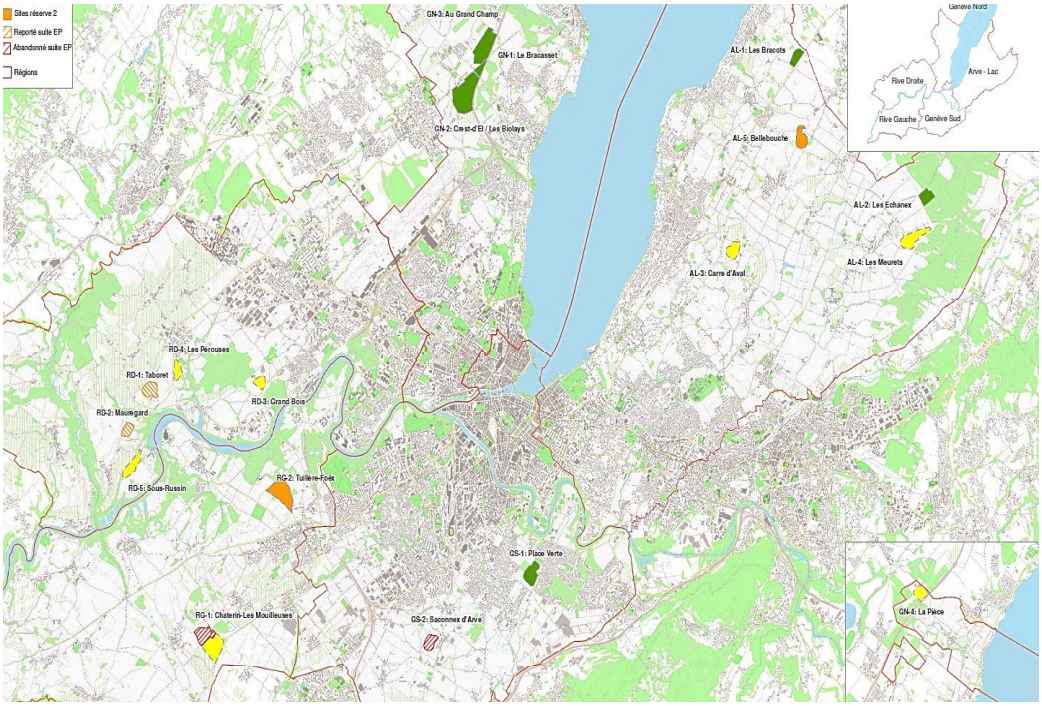

Le véritable volume de la décharge :
On ne peut pas répondre à cette question, tant que la zone de drainage n'est pas définie. Concernant les Grands Esserts, l'excavation est estimée à 170'000 m3, dont env. 70'000 m3 seraient déjà réutilisés sur place.

Impact hydrologique :
Compte tenu des changements climatiques et de la pente, le drainage de l'eau en périphérie met en péril le Bois Marquet, sensible aux inondations, poussières et vibrations et le ruisseau des Marais. De plus la décharge va utiliser du chlorure de calcium (composant des sels de déneigement) pour lutter contre les poussières, qui s'infiltre très rapidement dans les sols même argileux. Il est toxique tant pour la végétation que pour l'homme et peut persister jusqu'à cinq ans dans les sols.

Accroissement du risque d'accidents :
Les routes que vont utiliser les 55 camions en moyenne par jours, sont d'ores et déjà saturées. On augmente les risques d'accidents pour les écoliers qui doivent cheminer sur un trottoir très étroit ne laissant pas se croiser deux poussettes et pour les cyclistes qui partagent la route avec la circulation sans voie propre. Il faut bien sûr également s'attendre à une augmentation des embouteillages, déjà bien présents sur cet axe.

Gestion des poussières :
Compte tenu de la proximité des habitations, le risque d'aggravation de pathologies respiratoires et cardiaques est connu et bien documenté. A noter que les particules fines, éléments sensibles dans les décharges et l'arasement des sols, touchent également les personnes en bonne santé, les enfants et les femmes enceintes.

Gestion du bruit :
Dans les mesures de 2018, les normes de bruit maximal étaient déjà dépassées. Or, on sait aujourd'hui que le bruit est déjà nocif à une valeur de 40 dB et pas uniquement lors des pics de bruits. La proximité d'une école, d'une crèche et d'habitations dans ce contexte laisse songeur.

Bénéfice agricole :
Selon la notice d'enquête publique, on peut s'attendre tout au plus à une restitution de l'état antérieur, après une période prolongée. A nouveau que penser du chlorure de calcium qui aura été utilisé pendant le temps de la décharge? A savoir aussi que la réfection des collecteurs primaires du champ seront à la charge de la collectivité et que seule celle des collecteurs secondaires seront à la charge de l'exploitant.

Le couloir faunique :
Ce couloir est le seul axe pour la faune sauvage reliant l'axe passant par les bords de l'Arve sur Genève vers le Salève. Il a fait l'objet d'un accord avec la France voisine et fait partie du plan directeur 2030. Selon le WWF et ProNatura, la faune ne reprendra pas nécessairement ce couloir s'il est interrompu 5 ans.

Durée de l'exploitation :
Cette durée n'est pas définissable tant qu'on ne connait pas la zone de drainage de la décharge et donc les volumes impliqués.

Responsabilités :
Dans le cadre de ces différentes responsabilités nous nous sommes demandé qui assurerait le contrôle de la non-contamination des déchets et de l'utilisation du chlorure de calcium.

A noter que dans les alternatives possibles, aucune négociation n'a été entamée jusqu'alors par la Municipalité. On pourrait par exemple entrer en contact avec la tuilerie de Bardonnex qui, en faillite, présente une excavation de 50 m de profondeur à combler. D'autre part pourquoi ne pas approcher la carrière du Salève, dont 30% de la production part sur Genève y compris aux Grands Esserts, vu qu'elle a aussi l'obligation de remblayer la partie qui n'est plus exploitée ?

Lors de notre audition du 23 septembre, purement consultative, nous savions que nous n'obtiendrions aucune réponse. Il nous faudra donc attendre la prochaine décision du GESDEC et de la commission des pétitions du Grand Conseil, pour connaitre le sort de cette décharge.

Anne-Marie CALZA **Pierre EGGER**

* GESDEC : Service de géologie, sols et déchets

La sécurité des piétons sur la route de Troinex – un enjeu oublié par les autorités ?

Quand nous avons emménagé à Pinchat au milieu des années '90, des voisins nous racontaient déjà les soucis qu'ils avaient quand leurs enfants devaient emprunter la route de Troinex pour se rendre à l'école à cause de l'absence de trottoirs corrects. Quelques années plus tard, nous nous sommes trouvés exactement dans la même situation lorsque nos deux enfants scolarisés à l'école de Pinchat durent prendre le tronçon particulièrement dangereux entre le chemin des Galéides, où nous habitons, et le chemin Sur-Rang.

Nous avons donc, début 2010, écrit une première fois aux autorités communales et cantonales pour les rendre attentives aux dangers encourus par les piétons et les cyclistes, et en particulier les écoliers plus ou moins jeunes (l'ouverture prochaine du Cycle de Drize était alors imminente).

La réponse des autorités en 2010

La route de Troinex étant cantonale, nous avons reçu une réponse de la Direction générale de la mobilité (DGM), en date du 27 avril 2010. Tout en partageant la position que nous avions exprimée, et exprimant son attachement à la mobilité douce, la Direction a fait alors valoir que « *les rectifications et compléments à apporter à long terme au réseau routier du secteur ne seront, néanmoins, pas faciles à réaliser, notamment en raison des coûts engendrés non seulement par des travaux de génie civil à exécuter, mais aussi par les acquisitions de terrain indispensables afin d'élargir l'emprise totale des voies routières, comportant des trottoirs et voies cyclables de dimensions normalisées*. »

Comme nous nous sentions un peu mal compris – dans notre lettre nous n'avions pas demandé un élargissement de l'emprise totale de la route de Troinex, mais des mesures d'urgence, même provisoires, pour augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes – nous avons écrit une deuxième fois à la DGM, en mai 2010, une lettre qui est restée hélas sans réponse. Cela nous a donné l'impression que – malgré une adhésion affichée à la mobilité douce – il n'y avait pas de volonté d'action claire de la part de la Direction pour améliorer la sécurité des piétons et cyclistes et que le seul vrai souci était le maintien de la fluidité de la circulation routière.

Et la situation 10 ans plus tard ?

Sur le 1er tronçon de la route de Troinex, entre la route de Drize et le chemin Vert, un trottoir plus large, avec utilisation mixte piétons/cyclistes, a bien été aménagé en montée, et une voie cycliste peinte en descente. En revanche, rien n'a été fait plus loin (sur la commune de Veyrier), à part une légère baisse de la limitation de vitesse, de 60 à 50 km/h. Cette limitation est souvent ignorée par bien des automobilistes, tout comme l'interdiction de dépasser…

Nous invitons les habitants de Pinchat qui ne prennent pas régulièrement la route de Troinex à pied ou à vélo, à se faire une idée en parcourant ainsi le tronçon entre les arrêts de bus 45 « Plateau de Pinchat » et « Combettes » (ou, autrement dit, entre le chemin Pougnier et le chemin Sur-Rang), de préférence aux heures de pointe et quand nombre d'élèves du Cycle de Drize empruntent cette route.

Sur ce tronçon, la route de Troinex devient plus étroite, sans que cela soit signalé par des panneaux, le trottoir côté sud disparaît complètement et le soi-disant « trottoir » qui se trouve au côté nord de la route devient également tellement étroit qu'il mesure par endroits moins de 75 cm. Inutile de dire que les piétons devant se croiser ne peuvent le faire sans descendre sur la route et risquent d'être coincés entre un mur et des camions qui passent à toute allure. Il va sans dire que le trottoir est quasiment impraticable avec une poussette ou avec des enfants à qui on donne la main.

Face à l'inaction apparente, nous avons rappelé la situation aux autorités par un 3 e courrier en mai 2021. Dans notre lettre, nous avons déploré une dégradation de la situation avec l'augmentation du trafic, en particulier en ce qui concerne les poids

lourds, d'un côté, et les cyclistes, de l'autre. C'est la conséquence de divers projets de densification sur les communes de Veyrier et de Troinex, mais aussi l'effet pervers de certaines mesures de modération de trafic dans les alentours, qui contraignent les poids lourds et le trafic frontalier à emprunter la route de Troinex (depuis ou pour regagner Bachet ou le Rondeau de Carouge).

La réponse des autorités en 2021

Dans sa réponse 23 juin 2021, le Conseiller d'Etat en charge des infrastructures, M. Serge Dal Busco, rappelle que la route de Troinex « *est rattachée au réseau secondaire avec des fonctions de collecteur de trafic et joue un rôle important de par son implantation hors du village en desservant des centralités urbaines* ». En soulignant que la sécurisation fait partie de ses priorités, il fait néanmoins valoir que « *le constat de la proximité du bâti ainsi que la présence du patrimoine arborisé de part et d'autre de la chaussée ne facilitent pas les interventions sur le domaine routier* ». Concernant un possible abaissement de la vitesse à 30 km/h, il nous informe, en se référant à une nouvelle stratégie de modération de la vitesse qui a été mise en consultation cette année, que « *à l'issue de l'analyse de ladite consultation et de la validation par le Conseil d'Etat de cette nouvelle stratégie prévue d'ici à l'automne, il sera possible de procéder à une analyse plus fine concernant la mise en application de cette stratégie au niveau de la route de Troinex* ».

Comment réagir ?

Est-il judicieux d'attendre pour un élargissement hypothétique de la route de Troinex ? Ou ne faut-il pas saisir l'opportunité offerte par la nouvelle stratégie cantonale de modération de vitesse, qui doit encore être confirmée mais qui pourrait permettre une limitation à 30 km/h pour certains tronçons des routes cantonales ?

Nous trouvons que l'urgence a atteint un point tel qu'on ne peut plus attendre. Le grand projet urbanistique « Le Parc des Crêts » actuellement en construction à Troinex va encore exacerber le problème. Des mesures urgentes de modération de la vitesse, même provisoires, nous semblent donc s'imposer pour sécuriser ce tronçon, avant qu'un accident grave ne se produise. Toute nouvelle limitation de vitesse devrait bien sûr être accompagnée d'autres mesures pour la faire respecter (gendarmes couchés, radars ou autre).

Nous imaginons bien que nous ne sommes pas les seuls à être préoccupés par la sécurité sur la route de Troinex et nous aimerions donc encourager des échanges au sein de notre association, toute contribution pouvant aider à trouver des solutions. Tous les habitants intéressés sont donc chaleureusement invités à se manifester !

Mireille et Michael Wagner

Adresses mail : association.pinchat@gmail.com et miwagner@bluewin.ch

PS: Note du rédacteur: après rédaction de cet article, le 1er octobre 2021, la **Mairie de Troinex** a informé les auteurs de cet article que: "*... au mois de mai 2021, vous avez envoyé à notre commune la copie d'un courrier adressé au Département des infrastructures concernant la sécurité des piétons et des cyclistes sur la route de Troinex. Nous vous informons que cette problématique est également une préoccupation des autorités de Troinex et que lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a adopté une motion (qui va dans le sens de votre initiative) et ... qui a été transmise au Conseiller d'Etat en charge du Département des infrastructures*". **Voilà une très bonne nouvelle !**

Le Champ des possibles

Il y a une année et demie, lors du confinement lié à la pandémie Covid 19, **le service culturel de la commune de Veyrier** a rêvé d'un événement hors du commun permettant à la population de se retrouver après une longue période de repli. Le rêve est devenu réalité entre le 17 juin et le 10 juillet de cette année.

Avec la collaboration de Gregory Brunisholz, architecte-designer, un village éphémère a été créé dans un champ de maïs sur le plateau de Vessy. Celui-ci s'est construit au fil des semaines sous forme d'ateliers participatifs.

Ce lieu intergénérationnel a eu pour but de rassembler et de sensibiliser la population sur l'importance du lien social, du développement durable et des circuits courts.

Avec l'aide des agriculteurs de la commune, d'acteurs locaux divers, de bénévoles et d'artistes, le champ s'est animé dès le matin avec des cours de yoga, de méditation, un marché aux plantons, des conférences, des ventes de produits écologiques et de nombreux concerts.

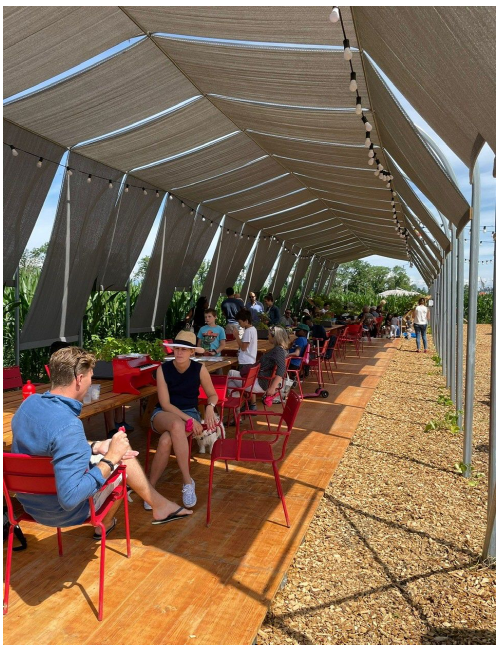

Des fours solaires, une buvette avec des produits locaux, des repas proposés par des associations ont permis à la population veyrite de profiter de cet espace bucolique et de faire de belles rencontres. Malgré le fait qu'Hélios, Dieu du Soleil n'ait pas été très présent, j'ai eu la chance de croiser grand nombre d'habitants le sourire aux lèvres, heureux de pouvoir déambuler et profiter de ce havre de paix et de sérénité d'une beauté inoubliable !

Le Champ des possibles restera gravé dans nos mémoires et, qui sait, peut-être qu'une nouvelle édition verra le jour dans les années à venir.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont rendu cet événement possible et tout particulièrement les sponsors qui nous ont fait confiance.

Aline Tagliabue

Conseillère admnistrative

Annonce AIP : séance d'information le jeudi 4 novembre 2021 !

Chères et chers membres de l'AIP, chères et chers habitants de Pinchat,

Covid oblige, cette année le Comité de l'AIP n'a pas pu organiser ni l'assemblé générale annuelle de mars (qui servait aussi a un échange nourri et apprecié d'informations sur notre notre localité) ni notre traditionnelle grillade de juin.

Nous profitons maintenant de l'importance du débat sur le PLQ des Circes sur lequel nous allons bientòt voter pour renouveller la rencontre entre Pinchatois, qu'ils soient ou non membres de notre association. Lors de cette rencontre nous vous informerons objectivement des enjeux du référendum communal sur le PLQ des Circes ainsi que de tous les sujets d'actualité à Pinchat.

Cette **séance d'information** aura lieu le **jeudi 4 novembre 2021 à 20h00** dans les locaux de **Clair-Bois à Pinchat.**

Comte tenu des restrictions Covid encore en cours, le nombre maximal de participants à cette séance est limité à 40 personnes ! Pour ce faire, une inscription préalable par courriel auprès de **cschaffhauser@bluewin.ch** est nécessaire. Le certificat Covid est obligatoire.

Inscrivez-vous vite !

Le Comité de l'AIP